

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 mars 2012

**OBJET :**  
**Création et modifications**  
**d'autorisations de programmes**

**Rapporteur : Mme MERCIER**

**Délibération n°18**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement, relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, l'autorisation de programme (A.P.) est une répartition prévisionnelle, sur plusieurs exercices, de crédits de paiements (C.P.), qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, chaque année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation.

L'équilibre annuel budgétaire s'appréciant en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget, l'autorisation de programme permet donc de mieux cerner les besoins de financement, sur chaque exercice, d'une opération pluriannuelle et d'éviter d'immobiliser inutilement, en restes à réaliser, des crédits sur les exercices concernés par l'opération.

#### **I. Modifications d'autorisations de programme**

Par délibération, en date du 25 mars 2009, amendée le 23 mars 2011, le Conseil Municipal a approuvé la constitution de quatre autorisations de programme dédiées, respectivement, à la réhabilitation de l'école de Mouzimpré, à la construction d'une crèche multi-accueil, à l'aménagement de l'Hôtel de Ville et à la réhabilitation de la salle des fêtes Maringer.

Considérant les réalisations opérées sur l'exercice précédent, la redéfinition, déjà engagée, du projet de construction de la crèche multi-accueil et les avenants aux marchés approuvés par le Conseil Municipal, il y a lieu de procéder au réajustement des autorisations de programme précitées conformément aux tableaux ci-dessous.

**1) A.P. – Réhabilitation de l'école de Mouzimpré (op. n° 92)**

	CP 2009	CP 2010	CP 2011	CP 2012	TOTAL A.P.
Chap. 20 – Etudes et insertions	12.569,74 €	32.880,97 €	11.487,37 €	4.546,48 €	<b>61.484,56 €</b>
Chap. 23 – Travaux	477,98 €	121.537,48 €	411.896,88 €	42.870,71 €	<b>576.783,05 €</b>
<b>TOTAL C.P.</b>	<b>13.047,72 €</b>	<b>154.418,45 €</b>	<b>423.384,25 €</b>	<b>47.417,19 €</b>	<b>638.267,61 €</b>

**2) A.P. – Construction d'une crèche multi-accueil (op. n° 93)**

	CP 2009	CP 2010	CP 2011	CP 2012	TOTAL A.P.
Chap. 20 – Etudes et insertions	4.014,76 €	98.015,01 €	218.604,63 €	42.000 €	<b>362.634,40 €</b>
Chap. 23 – Travaux			213,37 €		<b>213,37 €</b>
<b>TOTAL C.P.</b>	<b>4.014,76 €</b>	<b>98.015,01 €</b>	<b>218.818,00 €</b>	<b>42.000 €</b>	<b>362.847,77 €</b>

**3) A.P. – Réhabilitation de la salle des fêtes Maringer (op. n° 97)**

	CP 2010	CP 2011	CP 2012	TOTAL A.P.
Chap. 20 – Etudes et insertions	30.081,48 €	85.877,07 €	173.140,27 €	<b>289.098,82 €</b>
Chap. 23 – Travaux		283.379,54 €	1.452.076,18 €	<b>1.735.455,72 €</b>
<b>TOTAL C.P.</b>	<b>30.081,48 €</b>	<b>369.256,61 €</b>	<b>1.625.216,45 €</b>	<b>2.024.554,54 €</b>

**II. Suppression d'une autorisation de programme**

Il est, par ailleurs, proposé au conseil municipal de supprimer l'autorisation de programme relative à l'aménagement de l'Hôtel de Ville, suite au report du projet qui ne bénéficie pas actuellement de financements suffisants.

**PROPOSITIONS**

Vu l'avis de la Commission des Finances élargie aux membres du Conseil Municipal, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver la modification des autorisations de programme citées plus haut ;
- de supprimer l'autorisation de programme portant sur l'aménagement de l'Hôtel de Ville ;

- d'approuver la répartition prévisionnelle des crédits de paiement conformément aux tableaux ci-dessus.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la prise en charge des crédits de paiement de l'année 2012 ont été inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, 4 Contre (M. CAUSERO, MME POYDENOT, MME DION et M. SAUSEY) les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 23 mars 2012.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Jean-Paul MONIN**